



Procès-verbal

Conseil du 28 juin 2010

L'an deux mille dix, le lundi 28 juin à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 22

Nombre de délégué suppléant présent : 1

Date de convocation du Conseil : 22 juin 2010

Présents : MARTIN Jean-Claude, BOUSSIS Mohamed, ROLLAND Lionel, DELORME Noëlle, ABEL François, DUPASSIEUX Georges, DALEX Roland, FILLARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, MAURY Guy, GROSJEAN Georges, PERDRIX Marie-Luce, COLLINET Alain, MARIN-LAMELLET Gabriel, DUBOIS Jean-Louis, SENECHAL Michel, BOURGEOIS Jean-Baptiste, BAUQUIS Alain, CHEVALLET Philippe, EXCOFFIER Henri, GERMAIN Jean-Luc, VIRE Eliane, DUFOUR FONTAINE David.

Absents : LEROY Jean-Yves, PERRON Jean-Pierre, CONCHON Régis, BUGUET Jean-Pierre, BRUYERE Pascale, VIGNON Yves, FROELIG Pierre, GUINOT Jean-Jacques

Assistaient également à la séance au rang du public :

Mme Thérèse MORFIN, responsable du secteur social, enfance, jeunesse,
M. Patrick LECONTE, Directeur général des services,
M. Robert MERCIER, Responsable du service Bâtiment et travaux

Madame Marie Luce PERDRIX est élue secrétaire de séance.

M. MARTIN rend compte de la visite de M. VIDELAINE, Préfet de la Haute-Savoie sur le canton le 23 juin dernier, en particulier dans les entreprises GALDERMA, FERRAND et ISOMIR, et sur la Zone Industrielle d'Orsan. Il rapporte les impressions favorables dont lui a fait part M. le Préfet sur le dynamisme du Pays d'Alby.

Adoption du Procès-Verbal du conseil du 31 mai 2010 :

En réponse à Mme VIRE, M. BAUQUIS précise que la commune de Saint-Félix ne participe pas au groupement de commandes relatif à la digitalisation des réseaux car un stagiaire a été embauché par la commune pour cette tâche. Il remercie la CCPA qui lui a permis d'utiliser les outils informatiques de la maison de pays pour cette mission. Le conseil adopte le Procès-verbal du 31 mai 2010 à l'unanimité.

I) Compte de Gestion 2009 :

Le conseil valide le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2009.

II) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 et affectation de résultats :

Le conseil prend connaissance des documents relatifs au compte administratif 2009.

Monsieur LECONTE présente au conseil un diaporama reprenant les principaux ratios du compte administratif tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que les documents budgétaires qui mettent en évidence les résultats à reporter sur 2010.

Les investissements sont en hausse de 58 % par rapport à l'année record de 2008, avec un montant d'équipement brut de 5 194 K€.

En **fonctionnement**, les dépenses réelles augmentent de 18 % à 6 686 K€, alors que les recettes progressent de 8 % pour s'établir à 10 005 K€. Cette hausse s'explique par l'inscription de crédits importants (reportés de 2008) en subvention d'équilibre afin de dégager de l'autofinancement sur le budget assainissement. A la clôture de l'exercice, l'épargne brute s'élève à 3 319 K€, soit une épargne nette (déduction faite de l'annuité de la dette) de 2 198 400 € (contre 2 587 034 € en 2008).

Le Président s'absente de la séance durant le vote.

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif 2009, qui s'établit après intégration des reports et affectation du résultat de 2008 à un excédent cumulé de fonctionnement de 6 769 K€ et un déficit cumulé d'investissement de 4 637 K€.

Cela permet de dégager un résultat excédentaire de 2 132 428.13 € qui sera affecté en réserve à la section d'investissement au Budget Supplémentaire 2010, au compte « 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé » (se reporter aux tableaux distribués en séance)

III) Bilan des opérations immobilières :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la loi n°95-127 du 8 février 1995 (article 11) et l'ordonnance n°2000-460 du 21 avril 2006 disposent que les collectivités locales doivent établir chaque année un bilan annuel des opérations immobilières de l'exercice écoulé. Ainsi, il présente au conseil le rapport qu'il a préparé et le soumet au vote.

Bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2009:

Dans le cadre du projet d'aménagement des équipements sportifs près du collège René LONG, la Communauté de communes a acquis différentes parcelles comprises dans l'emprise du projet pour une surface totale de 9 235 m²

Au total, la CCPA a acquis 9 235 m² pour un montant de 212 415 €.

Bilan des cessions immobilières réalisées en 2009:

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté a cédé des terrains aux acquéreurs suivants:
SCI " ImmoTECK" (PSC - CREOLA) pour un bâtiment de la ZAC d'ORSAN

Au total, la CCPA a cédé 5 008 m² pour un montant de 312 205 € .

Le conseil adopte à l'unanimité le bilan des opérations immobilières 2009.

IV) ASSAINISSEMENT :

IV-a) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'exercice 2009.

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Conseil de Communauté adopte un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement** qui complétera le rapport annuel établi par le maire de chaque commune du canton relatif au service public de l'eau.

(Voir document diffusé aux conseillers)

M. GUERRAZ, Vice-président chargé de l'assainissement, indique qu'une mise à jour du schéma général d'assainissement sera nécessaire afin de suivre l'évolution de l'urbanisation du canton.

Il signale les bons résultats du service de traitement des vidanges des fosses réalisées à la STEP de la Plaine à St Sylvestre.

M. GERMAIN s'inquiète de la faiblesse du taux de raccordement sur la commune de Saint-Sylvestre. M. MARTIN indique que le schéma général d'assainissement en cours a été respecté dans la mesure où chaque commune bénéficie d'un réseau d'eaux usées. Cependant, il rappelle que le conseil a validé les propositions de la commission qui souhaite établir des priorités en programmant des tranches de travaux qui permettent de raccorder un nombre important d'abonnés. Si le PLU de la commune de Saint-Sylvestre prévoit des secteurs d'urbanisation en logements collectifs, il sera possible de les intégrer dans les tranches prioritaires du schéma général d'assainissement.

Le conseil adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'exercice 2009.

IV-b) Assainissement- Programme 092- Travaux coordonnés secteur « Les Mièges-Balevaz » sur la Commune de CUSY dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SELEQ74 et la Commune de CUSY. Délégation donnée au Président pour la signature du marché relatif au réseau d'eaux usées

Monsieur GUERRAZ, Vice-président en charge de l'assainissement rappelle que par délibération du conseil de communauté en date du 29 mars 2010, un groupement de commandes a été constitué entre la CCPA, le SELEQ74 et la commune de Cusy pour la réalisation des travaux coordonnés **secteur « Les Mièges-Balevaz » sur la Commune de CUSY**, dont les crédits relatifs aux travaux d'assainissement sont inscrits au Budget primitif 2010 au titre du programme 092 pour un montant global de 836 336 € TTC.

Afin de ne pas retarder la signature des marchés à intervenir durant la trêve estivale, le conseil décide de donner délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à ces travaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 836 336 €,

IV-c) Désignation d'un avocat :

M. GUERRAZ indique qu'il a été informé par un usager du SPAC d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République. Dans l'attente d'une éventuelle suite à cette affaire, le conseil donne délégation au président pour assurer la défense de la collectivité.

V) Projet de Pôle culturel et gymnase – adoption du programme et lancement de la consultation :

0- SPORT et CULTURE – projet de pôle culturel et d'un gymnase :

5-a) Adoption du programme :

M. DALEX, vice-président chargé des sports et Mme PERDRIX, vice-présidente chargée de la culture présentent au conseil le projet d'un pôle culturel et d'un gymnase élaboré par les commissions sport et culture sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par la SEDHS, en collaboration avec les associations du canton. Il rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet a été inscrite au budget 2010.

M. MERCIER, responsable du service Bâtiment et travaux, expose le programme soumis à un concours d'architecture dont la surface totale de 4 081m² se décompose comme suit :

- **un pôle culturel de 1 415 m²** comprenant un hall d'accueil de 220m², une salle culturelle de 690m², un pôle d'enseignement musical de 335m² et des locaux communs de 170 m²

- **un gymnase de 2169m²** comprenant : une aire d'évolution (E1):1 152 m², une Bande mixte (E11):PM, un Mur d'escalade (E2):192 m², un Vestiaire (E3):140 m², une Salle-vestiaire pour arbitres et professeurs (E4):20 m², une Salle de réunion (E4-1):50 m², un WC sportifs (E5):20 m², un Local de rangement (E6):150 m², un Local de

rangement pour les associations(E6-1):100 m², un Local d'entretien (E7):25 m², une Tribune (E8):250 m², un WC public 2 (E9):20 m², un Local infirmerie(E10):50 m²

- deux logements de gardien de 90m² chacun, soit 180 m²

- des espaces de circulation estimés à 317 m² environ.

Le coût estimatif de cet équipement s'élève à 6 500 000 € HT.

Mme PERDRIX précise qu'une étude énergétique pour l'ensemble du site sera engagée sous la conduite du conseil général.

M.MARTIN rappelle que le projet a pris du temps à se finaliser en raison des négociations pour s'assurer la maîtrise foncière du site. Il encourage les communes à mener une politique de réserve foncière pour leurs projets futurs en particulier sur la rive droite du Chéran qui accueillera un prochain « grand équipement » du canton.

Mme VIRE annonce qu'elle proposera au Conseil municipal d'inscrire une réserve foncière au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa commune.

M.DALEX précise que la phase 3 du projet relative à l'aménagement des équipements sportifs extérieurs ne fait pas partie du concours et sera engagée ultérieurement.

M. ROLLAND demande que les clauses sociales soient prévues lors de la consultation des marchés de travaux.

.Le conseil décide de valider le programme proposé et de solliciter des subventions auprès de partenaires publics et privés.

5-b) Lancement du concours d'architecture :

Conformément à l'article 74 du Code des marchés publics et compte tenu du montant des travaux envisagés, il convient de lancer la procédure de désignation d'un maître d'oeuvre par l'organisation d'un concours d'architecture. Pour cela, il est proposé de constituer le jury du concours à raison de quatre membres élus représentant la Communauté de Communes du Pays d'Alby et deux représentants des maîtres d'oeuvres désignés par le président au titre des personnes qualifiées à savoir l'architecte conseil de la commune d'Alby et un architecte proposé par l'Ordre des Architectes.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne le jury du concours comme suit :

- Président du jury : M. MARTIN Jean-Claude,
Président de la Communauté de Communes du Pays d'Alby
- Collège élu :
 - Titulaires
 - M. DALEX Roland,
 - Mme PERDRIX Marie-Luce
 - Mme VIRE Eliane
 - Suppléants
 - M. BOURGEOIS Jean-Baptiste
 - M. BAUQUIS Alain
 - M. DUPASSIEUX Georges
- Maîtres d'oeuvres : L'architecte conseil de la commune d'Alby
Un architecte proposé par l'Ordre des Architectes

et adopte le règlement de la consultation, en particulier, le versement d'une prime de 30 000 € HT à chacun des 3 candidats sélectionnés.

VD AMENAGEMENT : Participation de la CCPA au projet Internet à très haut débit :

M. MARTIN expose que le Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie (SYANE) ex-SELEQ 74, a modifié en décembre 2007 ses statuts pour se doter de la compétence relative aux communications électroniques, suivant l'article L. 1425-1 du CGCT.

Au titre de cette compétence, le Syndicat a engagé, en partenariat avec le Conseil Général, une étude de faisabilité pour la desserte haut et très haut débit sur l'ensemble des communes du département. Cette initiative publique permettra de limiter la fracture numérique du très haut débit, en apportant une solidarité certaine entre les territoires et en fixant également comme règle le développement simultané de la fibre optique dans les zones denses et moins denses.

L'étude de faisabilité constitue d'une part, le schéma directeur d'aménagement numérique du département, désormais rendu obligatoire par la loi «PINTAT» du 17 décembre 2009 contre la fracture numérique, et prend en compte les réseaux existants (Numéricable dans certaines communes et agglomérations, réseaux fibre optique

d'initiative publique en cours de développement à Bonneville et Sallanches), ainsi qu'un volet pour les travaux de pose de fourreaux en anticipation pour la fibre optique.
L'étude conclut d'autre part, à un projet de RIP haut-savoyard (Réseau d'initiative publique) en fibre optique qui a été validé le 15 mars par son Comité de pilotage départemental et a reçu le 19 mars 2010 un avis favorable unanime du Comité syndical du SELEQ 74.

Les principales caractéristiques de ce projet sont les suivantes :

- un réseau exclusivement orienté FTTH,
- plus de 1350 km de collecte fibre optique, avec la quasi-totalité des communes (292 communes de Haute-Savoie) disposant d'un raccordement optique,
- une desserte, en phase 1, avec un minimum de 120.000 prises FTTH (foyers) et 15.500 prises FTTU (entreprises et bâtiments publics),
La couverture initiale sera de 90% des entreprises et bâtiments publics et de 31% des foyers, avec une répartition équilibrée des prises entre les collectivités territoriales du département (Communautés de communes, d'agglomération,...),
- un montant prévisionnel d'investissement est :
 - pour la phase 1 estimée à **131,5 Millions €** et réalisable en 5 ans.
 - pour la phase 2 de **157,3 Millions €** d'une nouvelle durée de 5 ans après la phase 1, avec à terme une couverture de 89% des foyers.
- Le montage prévu est celui de l'affermage, avec la construction du réseau sous maîtrise d'ouvrage du SELEQ 74, et son exploitation et sa commercialisation par un fermier, sous délégation de service public.

Le montage financier prévisionnel de 131 Millions € s'établit comme suit :

106 Mio € : Fermier (16 Mio€ en capital et 90 Mio € emprunts)
47 Mio € de participations publiques réparties de la manière suivante :
Europe : 8 Mio €
Etat : (Grand Emprunt national) : 8 Mio €
Région Rhône-Alpes : 12 Mio €
CG 74 : 12 Mio €
Communes (via l'Intercommunalité) : 12 Mio €.

La charge financière des communes sera calculée en fonction du volume des travaux nécessaires dans le secteur concerné. Ainsi sur le canton d'Alby où le montant des travaux est estimé à 3.2 Mio € (soit 7.5% du total), la participation de la CCPA s'élève à 241 000 € pour le raccordement de 1 450 résidents et 210 entreprises. Le conseil donne un avis de principe favorable à ce projet afin de permettre au SYANE d'engager des négociations avec les autres partenaires publics.

VII) SOCIAL : modification du règlement de fonctionnement du multi accueil « les Bambins du Chéran »

Le Conseil de Communauté a adopté le 27 juin 2005 le règlement intérieur du service multi accueil « les Bambins du Chéran ». Ce règlement a été modifié à deux reprises en 2006 et 2008.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui lie la collectivité à la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes s'est engagée à offrir aux familles un service répondant à leurs besoins et à leurs capacités financières. Pour ce faire, il est proposé de modifier les règles de participations financières et d'adopter le principe de la « mensualisation souple » préconisée par la CAF. A partir du besoin de garde exprimé par les familles un contrat d'accueil est établi. La participation financière est alors calculée non plus à partir d'un forfait mais de manière individualisée.

L'attention du Conseil de Communauté est attirée sur les risques d'un déficit plus important du fait de la baisse de recettes engendrées par ce système de calcul. En raison de la crise économique, les familles ont tendance à minimiser leurs besoins de garde, et la mensualisation souple leur permettra de le faire davantage encore.

Il est également rappelé que la CAF exige un taux de fréquentation de 70% pour verser les aides prévues dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Moins les contrats d'accueil sont importants et plus il est difficile d'atteindre ce taux de fréquentation notamment en zone rurale.

Un bilan sera présenté à la commission sociale au terme d'une année. En fonction du constat qu'elle fera, la commission sociale pourra être amenée à proposer de nouvelles règles d'accès.

Monsieur BOUSSIS confirme que certains établissements ont rétabli des règles favorisant l'accueil à temps complet ; les familles ayant des besoins réduits ne sont acceptées qu'en fonction des places laissées disponibles et à condition qu'un temps de garde complémentaire soit trouvé.

M ROLLAND pense qu'il serait vraiment dommage de restreindre l'accès des familles travaillant à temps non complet. Ce serait leur infliger une double peine si le travail à temps partiel n'est pas un choix de leur part. La collectivité contribuerait ainsi à les maintenir dans la précarité.

Madame PERDRIX estime que les exigences de la CAF mettent de plus en plus les services locaux en difficulté financière. Certes, ces dispositions sont favorables aux familles qui n'assument qu'une faible partie du coût du service mais la prise en charge du déficit doit faire l'objet d'une négociation entre partenaires, chacun pouvant alors prendre sa décision et l'assumer en fonction de ses capacités financières.

Le Conseil de Communauté adopte les modifications du règlement de fonctionnement à l'unanimité moins une abstention (Madame PERDRIX)

VIII) TOURISME – JEUNESSE :

VII - a Création d'un emploi saisonnier pour renforcer le service tourisme

Madame PERDRIX rappelle au conseil de communauté que chaque année, pendant la période estivale, la collectivité recrute un agent pour renforcer les effectifs du service tourisme (accueil au point information touristique).

Il est proposé au conseil d'approuver le contrat de travail temporaire de Mademoiselle Marine PIGE pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2010, sur un poste d'agent administratif.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de travail, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame PERDRIX.

VIII – b Jeunesse

Plaj' d'hiver et de printemps 2010 – subventions aux associations

Madame DELORME rappelle que dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, les associations locales ont proposé pendant les vacances d'hiver et de printemps 2010 des activités sportives et culturelles aux enfants et aux adolescents du canton. Il est proposé de leur verser les subventions d'équilibre suivantes :

Plaj' d'hiver 2010

Basket Club du Pays d'Alby : 115,20€

Plaj' de printemps 2010 :

Basket Club du Pays d'Alby : 144,40€

Football Club du Pays d'Alby : 204,57€

Etoile Sportive de Saint-Félix : 190,47€

Le conseil de communauté, à l'unanimité approuve les propositions présentées par Madame DELORME

Accueils de loisirs

Madame DELORME rappelle que dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, les associations proposent aux familles un accueil de loisirs, le mercredi et pendant les vacances scolaires ; il est proposé de leur apporter une aide financière sur la base des critères suivants :

Accueil de loisir du mercredi : 0,70€/heure/ enfant du canton ; cette aide sera appliqué à partir de la rentrée 2010-2011. Pendant l'année scolaire 2009-2010, il est fait application du critère fixé par la délibération du 26 octobre 2009 (0,75€/heure enfant)

Accueil de loisirs des petites vacances : 0,60€/heure/ enfant du canton

Accueil de loisirs d'été sans repas : 0,20 €/heure/enfant du canton

Accueil de loisirs d'été avec repas : 0,35 €/heure/enfant du canton

Les aides sont plafonnées à 10 heures par journée.

Sur ces bases, il est proposé de verser à :

AFR de Gruffy (1, 2, 3 soleil) : 618 € pour son accueil de loisirs des vacances d'hiver 2010, l'association ayant enregistrée 1030 heures de présences d'enfants du canton.

AFR de Saint-Félix (la ruche aux grenouilles) 1 546,20 €, l'association ayant enregistré 1314 heures de présence d'enfants du canton pendant les vacances de février et 1 263 heures de présence d'enfants du canton pendant les vacances de printemps.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

IX) SITOA :

Suite à la démission d'un délégué suppléant de la commune de VIUZ-LA-CHIESAZ (Mme Florence DUFOURNET), il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au comité du SITOA pour représenter la CCPA. Le conseil désigne M. Jean-Pierre BUGUET comme délégué suppléant en remplacement de Mme DUFOURNET.

Les nouveaux délégués sont les suivants :

TITULAIRES

- LEROY Jean-Yves
- PELLE Gildas
- JALLOT Eric
- GREMION Gilles
- FORGNONE Georges
- VIVET Alexandra
- COCHET Stéphane
- BARBE Thierry
- JEANTET Raymond
- MIEVRE Christian
- VIRE Eliane

SUPPLEANTS

- THEVENON Guy
- DAGAND Eric
- BUGUET Jean-Pierre
- BEAUQUIS Frédéric
- CARRIER Pierre
- AMIOT Xavier
- TIPREZ Christophe
- BOEHRINGER Jacques
- BERNARD-GRANGER M-Claire
- JULIEN PERRIN Marc
- FREZIER Corinne

III) DIVERS

M.MARTIN informe le conseil qu'un négociateur de justice a été nommé pour les cantons de Rumilly et d'Alby. Il s'agit de M. GUYON François qui exercera ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2010 et disposera d'une permanence mensuelle à la Maison Intercommunale des services publics à Alby-sur-Chéran. Les mairies sont priées d'en informer la population dans le bulletin municipal.

Mme DELORME informe l'assemblée de l'organisation d'un spectacle théâtral pour aider les aidants familiaux par la troupe « la Cie des oliviers » qui se déroulera à Rumilly le jeudi 14 octobre 2010 (inscription à partir de septembre 2010).

M. DUBOIS indique que sur les 20 « pass-fonciers » programmés par la CCPA au Programme Local de l'Habitat (PLH) pour 2009-2010, il en reste 10 non encore attribués.

M. DALEX informe le conseil que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du Gymnase ont débuté ce lundi.

La séance est levée à 23h13.

La secrétaire de séance,

Marie-Luce PERDRIX

Le Président,

Jean-Claude MARTIN